

Compte rendu de la réunion à la direction concernant le coronavirus du jeudi 12 mars 2020

Présents : MM. Perrin et Chatail, Mme Hamonet (responsable cellule Conditions de vie au travail et correspondante pour l'épidémie), les quatre OS.

M. Perrin nous a informé que ce type de réunions aurait lieu chaque semaine. Il n'y a, à ce jour, aucun cas de contamination chez les collègues en Haute-Garonne.

Des conférences téléphonées régulières ont lieu sur le sujet avec l'ensemble des responsables de services. Beaucoup de questions de la part des chefs de service et d'agents auprès de Mme Hamonet et des médecins de prévention.

Les personnes fragiles ont été recensées (signalement auprès de la RH et médecin de prévention pour aménagement, soit pas d'accueil ou bien plus si transports en commun et progression de l'épidémie).

L'information :

C'est la diffusion des plaquettes et référent identifié sur Ulysse 31. C'est insuffisant, les messages s'arrêtent trop souvent au niveau des chefs de service, les OS ont réclamé que la communication de l'information soit adressée directement à l'ensemble des personnels, comme nous l'avions déjà demandé lors du CHS-CT du 2 mars dernier. A notre sens, la notion de santé publique fait partie de ces informations qui doivent être diffusées à tous les agents, quel que soit leur grade. Nous avons demandé au directeur de s'engager à le faire. Il s'y est engagé, mais pas sur tous les points. Il communiquera cependant rapidement auprès de tous, notamment pour expliquer ce qu'est le Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Le Plan de continuation de l'activité :

M. Perrin : Il ne s'agit pas de réquisitionner, mais de préserver les personnels tout en assurant les missions. Pour cela, il a été demandé à chaque chef de service de bâtir, afin que ce soit prêt quand les circonstances le demanderont, un planning réaliste de collègues pouvant être présents pour assurer les missions prioritaires. D'où le recensement des agents équipés en ordinateur portable, la demande (facultative) des coordonnées personnelles ...

Les missions sont, par ordre de priorité :

- la paye (concerne le SPL et la place Occitane), l'appui au monde hospitalier (assurer les dépenses de fonctionnement des services hospitaliers), la prise en charge des remboursements de crédits TVA et crédits impôt recherche (avec si besoin une prise en main en direction), assurer les secours d'urgence de la paierie départementale (la question de l'accueil se pose).

Les missions moins prioritaires sont l'accueil fiscal, la suppression de l'accueil physique en SIE, et en SIP notamment est envisagée avec prise de relais de l'accueil téléphonique, des courriels et une réactivation de l'antenne CPS de Toulouse. Les missions SPF, SDE, CDIF et le contrôle fiscal ne seront pas prioritaires.

Les OS ont soulevé qu'en cas de passage en phase 3, la campagne IR se profilant, la suppression de l'accueil physique est à prendre en compte comme dit précédemment. La campagne de déclarations peut aussi être décalée.

M. Perrin : Sur l'accueil physique de proximité, nous ne ferons pas prendre de risques aux collègues. Si la campagne IR devait être reportée, elle le sera. Si les écoles doivent fermer, nous ferons des autorisations d'absences, avec des situations prioritaires si un secteur du département est touché par exemple. Des autorisations d'absences seront accordées aux parents des enfants de la crèche au primaire, au cas par cas pour les autres (handicap, maladie ...)

Le télétravail et le travail à distance seraient favorisés dans la mesure du possible (ce qui selon nous va être très limité, compte tenu du faible nombre d'ordinateurs portables disponibles).

Actions :

C'est la prise en compte des avis des spécialistes, de l'ARS, aux médecins de prévention.

Missions :

M. Perrin : j'étais à la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) hier. c'est l'accompagnement du monde économique. Cela fait partie des missions prioritaires. Il y aura donc une présence nécessaire de soutien de ces secteurs. La période va générer des difficultés dans le monde de l'entreprise, pour les salariés (chômage partiel) et les entreprises (chiffres d'affaire). des mesures seront prises eu niveau gouvernemental. Pour ce qui est de la DGFIP, il est nécessaire d'assurer la dépense publique et d'avoir une vigilance vis à vis des remboursements de crédits TVA et CIR.

Mesures d'hygiène dans les services

Mme Hamonet a expliqué que la direction tient à jour les stocks de solutions hydro-alcooliques.

Il a été demandé aux agents s'ils souhaitaient des lingettes dans certains services. Pour nous, cela ne doit pas être optionnel mais systématique.

Sur la fourniture de gants, l'administration a expliqué que le papier ne véhiculait pas le virus. Nous avons demandé la communication de la source scientifique justifiant cette affirmation, car nous ne l'avons pas trouvée.

En phase 2, les OS ont demandé une vigilance toute particulière concernant le renforcement du ménage sur les sites. Cette prestation complémentaire est actionnée, dicit la direction, et fait appel à l'attention des gestionnaires de site pour veiller au respect de cette prestation (nettoyage des poignées de portes, bureau). Nous avons demandé que nous soit communiqué le détail de cette prestation complémentaire. L'avenant au contrat nous sera transmis.

Le respect des « procédures-barrière » est compliqué au niveau des accueils: garantir la distance d'un mètre entre chaque personne n'est pas possible dans la configuration actuelle (il n'est pas possible de poser des protections type vitre et hygiaphone rapidement non plus), quid de l'échange de documents notamment, de l'action des services civiques qui sont au contact rapproché des usagers ?

Dans ces conditions, la CGT a demandé la fermeture des accueils physique : la direction nous répond qu'il faut peut-être attendre de voir ce qui va se passer ailleurs... et examiner l'évolution du contexte en Haute-Garonne pour prendre une telle décision. Un soutien particulier a été également demandé pour le service RH.

Nous avons conclu en rappelant à M. Perrin que nous avons bien compris que le gouvernement, sans surprise, attendait de lui qu'il préserve la santé économique des entreprises. Que nous avons également perçu dans ses interventions qu'il se préoccupait de la santé des agents. Nous lui avons précisé qu'il avait à ce titre la responsabilité de leur santé et qu'en tant que représentants de ceux-ci au CHSCT, ce serait notre préoccupation première.

Les annonces d'hier soir d'Emmanuel Macron de fermeture des crèches et établissements scolaires et universités nous confortent dans l'idée de demander la fermeture des accueils physiques et l'organisation rapide d'un CHSCT qui examine l'ensemble des mesures à prendre dans l'intérêt des personnels. Cette demande sera faite à la direction dans la journée.

La CGT est à la disposition des collègues pour toutes questions soulevées par la mise en place de ces mesures. N'hésitez pas à nous contacter : cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr ou via un militant sur vos sites .

Les représentants CGT de la DRFiP 31 au CHSCT

Stéphane BOY, Alain PRANDO et Jean-Marc SERVEL